

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

19 mai 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, jeudi le 19 mai 2022, à 18h30, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt et Claude Laroche
M^{mes} les conseillères Priscillia Lefebvre, Valérie Rancourt et Francine Vallières

Étaient absent : M. le conseiller Hugh Fortier

M^{me} Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié tel que requis par ledit code à tous ses membres, sans exception.

2022-05-87 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

2022-05-88 Modifications du règlement numéro 217

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 217 pour ajouter une estimation détaillée de la dépense et de retirer la référence au règlement parapluie du préambule;

ATTENDU que la municipalité de Poularies a décrété, par le biais du règlement numéro 217, une dépense de 400 000 \$ et un emprunt de 400 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement pour l'enlèvement de la neige.

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le 1^{er} attendu du préambule soit retiré du règlement 217.

QUE l'article 2 du règlement 217 soit remplacé par le suivant :

« ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à acquérir un camion 10 roues avec équipement pour l'enlèvement de la neige au montant de 400 000\$ tel qu'il appert de l'estimation détaillée de la dépense préparée par M^{me} Katy Rivard, directrice générale, en date du 02-03-2022 en annexe A (incluant taxes nettes et imprévus) jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. »

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2022-05-89 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____ Greffière trésorière/dir.gén. _____

Je, M. Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.